

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 6 octobre 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve

Également présents : M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint,
services de proximité, par intérim
Me Jean-François Milot, greffier

Absents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Serge Gagnon

CE-2021-1099-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h.

CE-2021-1100-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 15.2 intitulé comme suit :

- 15.2 Demande de PIIA pour la construction d'une habitation multifamiliale située sur la rue des Tilleuls, sur le lot 6 407 541 (N/D : 2021-00289)
-

CE-2021-1101-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 septembre 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 30 septembre 2021, tel que les soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soient adoptés.

CE-2021-1102-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la mainlevée pure et simple et consent à la radiation des clauses résolutoires créées en faveur de la Ville de Terrebonne, résultant de l'acte de vente en faveur de 9346-5292 Québec inc. (EMS Extrusion Itée) par la Ville de Terrebonne, reçu devant Me Sylvie Lafond, notaire, et publié au bureau des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 22 670 993 le 12 octobre 2016.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite mainlevée, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-1103-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la demande de tournage de « *Pourquoi maman ? AutoPLACE maître mécanicien* », une production de Soleil communication de marque, le 9 octobre 2021 (remis au 10 octobre en cas de pluie) entre approximativement 13 h à 16 h, devant l'école de l'Orée-des-Bois située dans le secteur La Plaine, et ce, conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

CE-2021-1104-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la demande de tournage publicitaire pour Vidéotron, une production de Communications QOLAB inc., le 7 octobre 2021 (remis au 8 octobre en cas de pluie) entre approximativement 7 h à 22 h, au 391, avenue des Grands-Prés, et ce, conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

CE-2021-1105-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de madame Geneviève Desgagnés à titre de conseillère en relations professionnelles à la Direction des ressources humaines, suite à la fin de sa période de probation.

CE-2021-1106-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la nomination de madame Stéfanie Bérubé à titre de chef de section, SCAU 9-1-1, à la Direction de la police, à compter du jeudi 7 octobre 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de madame Bérubé soit fixé au 1^{er} échelon de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2021-1107-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, suite à la signature de la Lettre d'entente 2018-04-BL, la conclusion de l'entente de transfert entre le Régime complémentaire de retraite (RCR) des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne et Retraite Québec.

CE-2021-1108-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du comité de circulation (CCIR) du 29 septembre 2021.

QUE le comité exécutif adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CCIR-2021-09-29/01	Demande d'interdire et de bloquer l'accès pour la descente à l'eau de la rue Albert-Ouimet afin de conserver l'accessibilité seulement aux services d'urgence.
CCIR-2021-09-29/04	Demande l'ajout de marquage au sol de type « ligne axiale » dans les deux (2) courbes des rues de Chamonix et de Grenoble.
CCIR-2021-09-29/05	Demande l'ajout de panneaux « stationnement interdit » sur la rue Rodrigue entre les rues Ouellette et Philippe-Chartrand.
CCIR-2021-09-29/10	Demande l'ajout de panneaux « stationnement interdit » dans la courbe intérieure de la rue du Médoc, et ce, jusqu'aux boîtes postales.
CCIR-2021-09-29/11	Demande l'aménagement d'une traverse piétonnière à l'intersection des rues Trudel et Rodrigue.
CCIR-2021-09-29/13	Demande l'ajout de signalisation à la traverse déjà présente à l'intersection de la rue Saint-Louis et de la montée Masson.
CCIR-2021-09-29/15	Demande l'ajout de marquage au sol « deux (2) flèches » indiquant le sens unique de l'avenue de la Croisée au coin de la rue Yves-Blais.
CCIR-2021-09-29/16	Demande l'aménagement d'une balise de centre de rue sur la rue Ernest-S.-Mathieu (près du 627 et 628).
CCIR-2021-09-29/17	Demande l'aménagement d'une traverse piétonnière à l'intersection de l'avenue de la Croisée et de la rue Yves-Blais.
CCIR-2021-09-29/18	Demande l'ajout d'un panneau interdisant le virage en « U » sur la rue Rochon, en face de l'école Bernard-Corbin.
CCIR-2021-09-29/22	Demande l'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type balise de centre de rue « zone scolaire » sur l'avenue Ludovic-Laurier.
CCIR-2021-09-29/27	Demande d'améliorer la signalisation de la traverse piétonnière sur la côte de Terrebonne, près de la caserne numéro 1.
CCIR-2021-09-29/28	Demande de retirer les panneaux « stationnement interdit » sur la rue Thomas-Lapointe, et ce, des deux (2) côtés de la rue.
CCIR-2021-09-29/29	Demande l'ajout de marquage au sol de type « ligne axiale » dans la courbe de la rue du Griffon.
CCIR-2021-09-29/30	Demande l'ajout de panneaux « stationnement interdit » ainsi que l'ajout de marquage au sol de type « ligne axiale » dans la courbe intérieure de la rue Marc, face au 4590.
CCIR-2021-09-29/31	Demande d'officialiser et de sécuriser le sentier situé entre les rues Arzélie et Athanase (face à la rue de l'Amarante), menant au parc Gérôme, et ce, en y ajoutant de la signalisation, des chicanes décoratives amovibles et d'aménager le sentier.
CCIR-2021-09-29/32	Demande l'ajout de signalisation informant la présence de la traverse piétonnière à l'intersection de la côte de Terrebonne et de l'avenue de la Pommeraie.

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CCIR-2021-09-29/38	Demande l'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne allongé » sur la rue Francine.
CCIR-2021-09-29/39	Demande l'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne allongé » sur la rue Florence.
CCIR-2021-09-29/40	Demande l'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne allongé » sur la rue de l'Échassier.

CE-2021-1109-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde l'option de servitude par la Ville de Terrebonne en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada sur la partie du lot 2 921 505 du cadastre du Québec pour permettre le déplacement des réseaux d'utilités publiques pour la construction du centre de distribution de Métro Québec Immobilier inc.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite option de servitude, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner plein effet.

QUE le président ou le vice-président et le greffier ou l'assistant-greffier soient également autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude dont les conditions seront substantiellement conformes aux conditions prévues à ladite option de servitude.

QUE tous les frais et honoraires afférents à la présente demande de servitude soient à la charge d'Hydro-Québec et de Bell Canada.

CE-2021-1110-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021.

CE-2021-1111-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00381
Construction d'une habitation multifamiliale
GESTION IMMOBILIÈRE J.A. PAQUET INC.
111, rue Chartrand / Lot : 2 439 143

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de quatre (4) logements, et ce, conformément à l'annexe 2021-00381.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QUE** deux (2) arbres à grand déploiement soient plantés en cour arrière.
-

CE-2021-1112-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00403
Agrandissement de type institutionnel
VILLE DE TERREBONNE
1221, avenue de la Croisée / Lot : 6 227 116

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'agrandissement institutionnel, le tout conformément à l'annexe 2021-00403.

CE-2021-1113-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00144
Construction d'une habitation multifamiliale
DÉVELOPPEMENT IMM. HOUDE-MATHIEU INC.
215, carré Denise-Pelletier / Lots : 6 144 031 et 6 144 032

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale, et ce, conformément à l'annexe 2021-00144.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé :
 - pour la construction du bâtiment, un montant de 100 000 \$; et
 - pour l'aménagement paysager, un montant de 12 500 \$;
 - b) **QUE** les plans et devis de l'ouvrage de contrôle de débit requis en vertu du règlement numéro 674 relatif à la gestion des eaux pluviales soient conformes audit règlement; et
 - c) **QU'**une clôture ornementale soit installée le long du haut du mur de soutènement pour assurer la sécurité.
-

CE-2021-1114-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00285
Affichage de type commercial
CREATION DEZIGN PLUS
2151, chemin Gascon / Lot : 3 264 380

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « TORRÉFACTORIE L'EXPÉRIENCE CAFÉ », le tout conformément à l'annexe 2021-00285.

CE-2021-1115-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00182
Construction d'une habitation multifamiliale
FRANÇOIS CÔTÉ
211, rue Laurier / Lot : 2 441 989

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale, sans garage, et ce, conformément à l'annexe 2021-00182.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QUE** le toit (prévu comme étant en pente arrière) soit surhaussé d'un attique;
 - b) **QUE** le clin des murs définissant la façade soit de bois véritable et non de pâte de bois;
 - c) **QUE** le clin de bois soit complété de chambranles, planches de rives et encoignures;
 - d) **QUE** l'entablement de la corniche avant soit surépaissi;
 - e) **QUE** le préau de façade soit établi en saillie plutôt qu'apposé au mur; et
 - f) **QUE** deux (2) arbres à grand déploiement soient plantés, dont un (1) en cour arrière et un (1) en cour avant.
-

CE-2021-1116-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00360
Affichage de type commercial
MICHEL BRISSON
7261, boulevard Laurier / Lot : 5 902 481

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un certificat d'autorisation afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « VOISIN », le tout conformément à l'annexe 2021-00360.

CE-2021-1117-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00392
Affichage de type commercial
DANIEL PROVENCHER
900, montée Masson / Lot : 2 915 944

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « COUCHE-TARD », le tout conformément à l'annexe 2021-00392.

CE-2021-1118-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00313
Affichage de type commercial
9357-6353 QUEBEC INC.
1096, boulevard Moody / Lot : 2 438 625

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un certificat d'autorisation afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « RESTAURANT CHATEAU DE LA LUNE », le tout conformément à l'annexe 2021-00313.

CE-2021-1119-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2020-00408
Rénovation extérieure de type industriel
SOBEYS CAPITAL INC.
1101, boulevard de la Pinière / Lot : 4 726 332

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure de type industriel, le tout conformément à l'annexe 2020-00408.

CE-2021-1120-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00370
Rénovation extérieure de type commercial
SEBASTIEN ROY, ARCHITECTE ASS.
291 montée des Pionniers / Lot : 1 946 670

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la rénovation extérieure d'un immeuble de type commercial, le tout conformément à l'annexe 2021-00370.

CE-2021-1121-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00393
Affichage de type commercial
GESTION PIBRUX INC.
293, montée des Pionniers / Lot : 1 946 670

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « MATELAS EXPERT », le tout conformément à l'annexe 2021-00393.

CE-2021-1122-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00394
Affichage de type commercial
INTERNATIONAL NEON
460, montée des Pionniers / Lot : 1 946 510

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « MONZA PIZZERIA MODERNA », le tout conformément à l'annexe 2021-00394.

CE-2021-1123-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00395
Affichage de type commercial
INTERNATIONAL NEON
462, montée des Pionniers / Lot : 1 946 510

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « SOUVLAKI BAR » le tout conformément à l'annexe 2021-00395.

CE-2021-1124-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00402
Agrandissement de type institutionnel
MICHEL PELLERIN ARCHITECTE
911, montée des Pionniers / Lot : 5 441 403

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre l'agrandissement d'un immeuble à vocation institutionnelle, le tout conformément à l'annexe 2021-00402.

CE-2021-1125-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00365
Projet de modification à une demande approuvée
9380-6941 QUÉBEC INC.
391-401, rue René-Lecavalier / Lots : 6 071 185 et 6 071 184

QUE la Ville de Terrebonne autorise les modifications visant les dispositions des parements et revêtements extérieurs d'une habitation multifamiliale, le tout conformément à l'annexe 2021-00365.

CE-2021-1126-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00374
Construction d'une habitation unifamiliale
GIANCARLO D'OVIDIO
2582, chemin Saint-Charles / Lot : 6 411 794

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00374.

CE-2021-1127-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00390
Construction d'une habitation unifamiliale
SYLVAIN GRENIER
3920, chemin Saint-Charles / Lot : 5 450 751

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, le tout conformément à l'annexe 2021-00390.

CE-2021-1128-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif refuse, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00378
Construction de deux (2) habitations multifamiliales et opération cadastrale
GROUPE DEVLOTEK
165, rue Saint-Louis / Lot : 2 439 214

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 1005 de la Ville de Terrebonne sur les PIIA et que la demande ne répond pas aux objectifs et critères;

CONSIDÉRANT que l'architecture et le gabarit des nouvelles constructions proposées ne permettent pas de restreindre la prolifération de formes et de matériaux qui caractérise le paysage architectural;

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale n'a pas comme effet de maintenir les grandes caractéristiques du parcellaire d'origine;

CONSIDÉRANT que les lots voisins, sur ce tronçon de la rue Saint-Louis, ont une largeur minimale de 15 mètres, alors que les lots projetés ont une largeur de 9,94 mètres et de 10,27 mètres;

CONSIDÉRANT que l'intervention projetée ne s'inscrit pas en continuité avec le parcellaire ancien;

CONSIDÉRANT que l'intervention projetée a une incidence sur le parcellaire ancien et vient rompre le rythme d'implantation des bâtiments sur le tronçon de la rue Saint-Louis;

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Terrebonne **refuse** l'émission d'un permis afin de permettre la construction de deux (2) habitations multifamiliales isolées et **refuse** l'émission d'un permis afin de permettre l'opération cadastrale, le tout conformément à l'annexe 2021-00378.

QUE la Ville de Terrebonne **refuse** l'émission d'un permis afin de permettre l'opération cadastrale selon le plan d'implantation réalisé par monsieur Denis Robidoux, arpenteur géomètre, le tout conformément à l'annexe 2021-00378.

CE-2021-1129-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00384
Construction d'un bâtiment accessoire de type résidentiel
9426-1500 QUÉBEC INC.
300, rue Saint-Louis / Lot : 2 439 111

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'approbation d'une déclaration de travaux afin de permettre le projet de construction accessoire (remise), le tout conformément à l'annexe 2021-00384.

CE-2021-1130-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00336
Affichage de type commercial
GROUPE ENSEIGNES DOMINION
863, rue Saint-Pierre / Lot : 6 167 927

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « POMEROL », et ce, conformément à l'annexe 2021-00336.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QUE** l'enseigne soit localisée au rez-de-chaussée au-dessus de la porte d'entrée (portion en maçonnerie) donnant accès au 2^e étage (en effectuant les modifications nécessaires).

CE-2021-1131-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00150

Affichage de type commercial

ENSEIGNES LANDREVILLE

901, boulevard des Seigneurs, local 205 / Lots : 2 440 839 et 5 557 392

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « PHYSIOTHÉRAPIE UNIVERSELLE », et ce, conformément à l'annexe 2021-00150.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QUE** le boîtier en aluminium soit peint de couleur noire avec lettrage blanc.
-

CE-2021-1132-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00364

Agrandissement de type commercial

CRISTIAN BERRO MADERO

1261, rue des Sureaux / Lot : 6 217 701

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre l'agrandissement d'un immeuble à vocation commerciale, et ce, conformément à l'annexe 2021-00364.

Le tout à la condition suivante :

- a) **QUE** la marge arrière bordant l'agrandissement soit aménagée d'un couvert végétal (gazon et arbustes).
-

CE-2021-1133-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00328

Rénovation de type industriel

CONSTRUCTION LAVAL AUBIN LTÉE

1051, rue du Viger / Lot : 2 915 182

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation de type industriel, le tout conformément à l'annexe 2021-00328.

CE-2021-1134-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 septembre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00382
Construction d'une habitation multifamiliale
GROUPE SÉLECTION
1220, avenue de la Croisée / Lot : 6 150 453

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de lotissement des lots 6 466 148 et 6 466 147 du cadastre du Québec, selon le plan réalisé par madame Andréanne Masson, arpenteur géomètre, en date du 25 août 2021 (minutes 3026), et ce, conformément à l'annexe 2021-00382.

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis de construction d'un immeuble à vocation résidentielle et autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de lotissement des lots 6 466 148 et 6 466 147 du cadastre du Québec, et ce, conformément à l'annexe 2021-00382.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QU'**un dépôt de garantie financière soit déposé :
 - pour la construction du bâtiment, un montant de 100 000 \$;
et
 - pour l'aménagement paysager, un montant de 50 000 \$;
 - b) **QUE** les toits verts illustrés au cahier de présentation soumis par Groupe Sélection et réalisé par Version paysage soient considérés comme partie intégrante du plan d'aménagement paysager;
 - c) **QUE** les solutions pour mitiger les impacts négatifs du flux significatif de déplacements de l'étude signée et scellée par un ingénieur exigée à l'article 380.30 du règlement sur les PIIA numéro 1005 soient mises en œuvre;
 - d) **QUE** les plans et devis de l'ouvrage de contrôle de débit requis en vertu du règlement numéro 674 relatif à la gestion des eaux pluviales soient conformes audit règlement;
 - e) **QUE** les équipements requis en vertu du règlement numéro 729 relatif à la gestion des matières résiduelles soient conformes audit règlement.
-

CE-2021-1135-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la Direction du loisir et de la vie communautaire à supporter l'organisation de barrages routiers dans le cadre de la Guignolée organisée par le Comité d'aide aux Lachenois et Les Œuvres

de Galilée le 20 novembre 2021, tout en respectant les normes de la COVID-19 en vigueur, le tout conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et aux conditions mentionnées ci-dessous :

1) Les intersections suivantes ont été approuvées par la Direction de la police

1. montée des Pionniers et boulevard Pierre-Le Gardeur;
2. montée Masson et Grande Allée;
3. boulevard Moody, intersection des Galeries Terrebonne et du Canadian Tire; et
4. rue Philippe-Ferland et chemin des Anglais.

2) Selon les modalités suivantes

- L'activité se déroulera entre 9 h et 15 h;
- Des cônes de sécurité seront disposés en quantité suffisante afin de sécuriser les lieux;
- Les intervenants doivent porter des gilets de sécurité de couleur voyante;
- Une affiche doit être installée à 20 mètres de chaque intersection afin de prévenir de la sollicitation;
- L'organisme doit être clairement identifié sur l'affiche;
- Les gens affectés à la sollicitation doivent être âgés de plus de 16 ans et identifiés;
- En cas d'intempérie et/ou à la demande de la Direction de la police, l'activité cessera; et
- L'organisme doit prévenir son assureur en responsabilité civile.

3) Affichage

La mise en place d'affiches et/ou de banderoles et des pancartes directionnelles est permise dans le cadre des activités nommées précédemment et dans les lieux désignés. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

QUE la Direction de la police et la Direction de l'incendie soient chargées de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2021-1136-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 30.

Président

Greffier